



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Convocation du 29 janvier 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Séverine TRETON (donne pouvoir à Céline PESTEL)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)
Paul PERSONNIC (donne pouvoir à Christophe TRONET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Romuald LABARRE

Membres en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

URBANISME

2025-898 REGULARISATION FONCIERE RUE DE SAINT-BARTHELEMY – ACQUISITION D'EMPRISE DE VOIRIE AUX CONSORTS VAN DER PAS

M. DECRETON déclare que suite au passage en mairie des consorts VAN DER PAS, propriétaires d'une parcelle cadastrée H n°73 sise 61 rue de Saint-Barthélemy, il est apparu qu'une partie de leur terrain constitue en réalité une emprise de la voie publique (voir plan joint).

Afin de régulariser cette situation, la ville a proposé aux consorts VAN DER PAS d'acquérir à l'euro symbolique cette emprise, d'une superficie d'environ 40 m² (surface exacte à déterminer par document d'arpentage).

Les consorts VAN DER PAS ont accepté cette cession à l'euro symbolique au profit de la ville de Ploufragan.

Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte authentique de cession en la forme administrative, dont la rédaction et les frais de publication et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal est ainsi invité à adopter la délibération suivante :

mis sur internet le 12 février 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20250204-DB202504FEV898-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune de Ploufragan aux Consorts VAN DER PAS d'une emprise de la parcelle située 61 rue de Saint-Barthélémy, cadastrée section H n°73p d'une superficie de 40 m² environ au prix d'UN EURO,

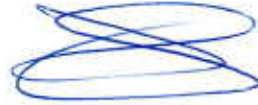
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A Ploufragan, le 10 février 2025

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Romuald LABARRE



PLOUFRAGAN

61 rue de St-Barthélémy

Cession par les Consorts VAN DER PAS

